

Orientation à Douze (asbl): qui sommes-nous?

- « **Orientation à 12** » est une association sans but lucratif, au sein de laquelle sont représentées les instances publiques officielles chargées de l'orientation scolaire et professionnelle en Belgique francophone. Elle comprend des représentants des « **Centres Psycho-médico-sociaux** » (**CPMS**) des trois réseaux d'enseignement et de « **Bruxelles Formation Carrefour** » et ses partenaires de l'insertion socioprofessionnelle.
- Les **CPMS** sont compétents pour l'orientation des élèves en scolarité obligatoire. « **Bruxelles Formation Carrefour** » se consacre principalement aux adultes, demandeurs d'emploi ou en transition professionnelle.
- Son objectif est de décloisonner l'orientation scolaire et professionnelle pour se diriger vers un concept d'orientation tout au long de la vie par l'échange de bonnes pratiques. Une partie de son action est d'encourager et de développer la mobilité européenne des conseillers d'orientation.

Déclaration de Politique Communautaire

D.P.C. 2014/2019

Qu'est-ce que c'est???????

- Il s'agit de l'accord gouvernemental qui fixe les lignes de force, les actions et les réformes proposées dans les matières pour lesquelles la Fédération Wallonie Bruxelles est compétente:
- Enseignement
- Culture
- RTB.F
- Petite enfance
- Etc.....

Pour rappel; l'enseignement représente 85% du budget!

40 pages sont consacrées à l'enseignement et parmi celles-ci, nous allons évoquer ce qu'on propose pour l'enseignement en **alternance** et évoquer la vision de nos gouvernants pour les centres **Psycho Médico Sociaux**.

Enseignement en Alternance: qu'est-ce
qu'on en dit?

L' Alternance au cœur des préoccupations!

- Si l'enseignement qualifiant doit garder l'ambition de former des citoyens à même, comme le précise le décret « Missions », de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle, il doit également préparer les élèves aux attentes du monde socioéconomique. L'enseignement qualifiant doit être davantage en phase avec les réalités du monde du travail.
- La généralisation des stages et le développement de l'immersion en entreprises constituent en effet une étape indispensable pour mieux articuler formation initiale et les besoins du monde du travail.

Le gouvernement veut donc :

1) Définir les engagements fermes et chiffrés en termes de places de stages proposées et d'encadrement dans les entreprises, tant globalement que par secteur, pour répondre aux difficultés rencontrées par les établissements dans la recherche de places de stages.

2) Inviter les Régions à conditionner l'accès des entreprises à certaines aides à l'ouverture de places de stage et aux moyens mis en œuvre pour l'accueil et la formation des stagiaires

Et oui, ce sont les régions qui sont compétentes et invitées à agir.....

Que dit la Région wallonne?

Qu'elle va: formaliser les engagements du Pacte pour l'emploi et la formation, avec comme priorité de rencontrer les qualifications demandées par les entreprises et, à la charge des entreprises, de mettre à disposition de tous les stagiaires une offre ambitieuse de stages en entreprises avec des objectifs chiffrés en la matière étant entendu que l'accès à certaines aides sera conditionné à l'ouverture de places de stages et au développement de maîtres de stages en entreprises.

Le Gouvernement FWB veut aussi:

3) Le Gouvernement sera attentif à transformer progressivement l'actuel 3e degré professionnel en un enseignement en alternance, et ce consécutivement à la création d'une filière technologique, en débutant par les métiers où cela s'avère la formule la plus efficace avec une attention particulière à l'accompagnement du jeune stagiaire en entreprise. La formation en alternance doit être reconnue comme une filière d'excellence!

.....et toujours:

4) Le Gouvernement, avec les Régions, mettra en place : l'OFFA (Office francophone de la formation en alternance), à gestion paritaire.

5) Le Gouvernement définira le statut unique du jeune en alternance, en concertation avec les partenaires sociaux.

6) Il mettra en place, en partenariat avec le Forem et Actiris, une plate-forme internet « bourse de stages » concrétisant l'engagement ferme des partenaires sociaux (fonds sectoriels) à garantir un nombre de places de formation en alternance suffisant.

Il y a cohérence avec la Région wallonne
puisque celle-ci nous déclare:

Vouloir: donner priorité, dès l'entame de la législature, à la mise en place de l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA), au soutien à l'IFAPME (en particulier l'apprentissage et la formation en alternance des candidats chefs d'entreprise) et au processus d'harmonisation effective des statuts et des contrats des apprenants.

Pour les personnes en reprises d'étude

7) Le Gouvernement va développer, dans le respect des missions de chacun, les formules en alternance pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi.

L'alternance pour l'enseignement supérieur n'est pas oublié!

8) Sous la précédente législature, cinq projets pilotes d'enseignement en alternance ont été initiés dans différentes filières. Le Gouvernement étendra, après évaluation, l'enseignement supérieur en alternance à d'autres filières et formes d'enseignement supérieur, sans préjudicier l'offre de stages en entreprises des filières qualifiantes (CEFA, IFAPME, SFPME).

Les Centres P.M.S. ne sont
pas oubliés!

**Mieux orienter les
élèves!**

Les constats du Gouvernement:

Le renforcement du tronc commun suppose, en corollaire, une amélioration des processus d'orientation. Le Gouvernement encouragera l'orientation positive qui constitue la meilleure garantie que l'élève ne décroche pas et obtienne un diplôme ou une qualification. **Chaque élève doit pouvoir compter sur une instance qui l'accueille et l'aide à définir son projet personnel**, en proposant une information sur les spécificités de chaque filière d'étude, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues. (.../...)

- Pour l'enseignement obligatoire, les centres psycho-médico-sociaux **(CPMS) doivent être au coeur de cette dynamique d'orientation.** De même, les enseignants ont aussi un rôle essentiel à jouer dans le processus d'information et d'orientation des élèves.

le Gouvernement veut :

- 1) Développer des **synergies entre les centres PMS et les opérateurs de formation** pour garantir la continuité du processus d'orientation
- 2) **Redéfinir le rôle des CPMS** en précisant leurs missions d'orientation et renforcer les outils à disposition, en assurant la collaboration avec les autres acteurs de l'orientation (carrefours emploi-formation, etc.) ;

.....veut aussi:

3) Proposer une interface commune aux différentes structures publiques et associatives actives dans l'orientation des jeunes et des élèves afin de proposer une information harmonisée, **objective et non commerciale** sur les spécificités de chaque filière d'études, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues.

Place aux deux conférenciers:

- **Sandra Conti**, Directrice f.f. du Centre PMS de la FWB de Verviers est partie à Lucca avec une bourse Leonardo pour étudier **Comment l'Italie aborde la problématique de l'alternance et celle du décrochage scolaire.**
- **François Vrancken** est chargé de Mission au Cpeons; il nous parlera de ***L'alternance en France, enjeu majeur du gouvernement français. Lutte contre le décrochage scolaire.***